

# **AMTICO INTERNATIONAL – Politique relative à l’esclavage moderne**

## **Politique de lutte contre l’esclavage et la traite des êtres humains**

### **1. Déclaration de principes**

- 1.1 L’esclavage moderne constitue un crime et une violation des droits fondamentaux de l’homme. Elle prend diverses formes, telles que l’esclavage, la servitude, le travail forcé et obligatoire et la traite des êtres humains, qui ont toutes en commun la privation de la liberté d’une personne par une autre afin de l’exploiter à des fins personnelles ou commerciales. Nous appliquons une tolérance zéro à l’égard de l’esclavage moderne et nous nous engageons à agir de manière éthique et intègre dans toutes nos transactions et relations commerciales, ainsi qu’à mettre en œuvre et à appliquer des systèmes et des contrôles efficaces pour garantir que l’esclavage moderne n’a sa place ni dans notre entreprise, ni au sein de nos chaînes d’approvisionnement.
- 1.2 Nous nous engageons également à garantir la transparence de nos propres activités et de notre approche de la lutte contre l’esclavage moderne dans l’ensemble de nos chaînes d’approvisionnement, conformément à nos obligations de divulgation en vertu de la Loi britannique de 2015 sur l’esclavage moderne. Nous attendons les mêmes normes élevées de la part de tous nos entrepreneurs, fournisseurs et autres partenaires commerciaux et, dans le cadre de nos processus contractuels, nous incluons des interdictions spécifiques contre l’utilisation du travail forcé ou obligatoire ou de la traite des êtres humains, ou contre le maintien de toute personne en esclavage ou en servitude, qu’il s’agisse d’adultes ou d’enfants ; nous attendons de la part de nos fournisseurs qu’ils imposent ce même degré d’exigence à leurs propres fournisseurs.
- 1.3 Cette politique s’applique à toutes les personnes travaillant pour nous ou en notre nom, à quelque titre que ce soit, y compris les employés de tous niveaux, les directeurs, les responsables, les travailleurs intérimaires, les travailleurs détachés, les volontaires, les stagiaires, les agents, les entrepreneurs, les consultants externes, les représentants tiers et les partenaires commerciaux.
- 1.4 Cette politique ne fait pas partie du contrat de travail des employés et nous pouvons la modifier à tout moment.

### **2. Responsabilité de la politique**

- 2.1 Le Conseil d’administration et les cadres supérieurs ont la responsabilité générale de veiller à ce que cette politique soit conforme à nos obligations légales et devoirs éthiques, et à ce que toutes les personnes sous notre contrôle s’y conforment.
- 2.2 Le Directeur des achats a la responsabilité principale et quotidienne de la mise en œuvre de cette politique, du suivi de son utilisation et de son efficacité, du traitement de toute question à ce sujet et de l’audit des systèmes et procédures de contrôle interne, aux fins d’assurer leur efficacité dans la lutte contre l’esclavage moderne.
- 2.3 Les responsables hiérarchiques à tous les niveaux sont chargés de veiller à ce que les personnes qui leur sont rattachées comprennent et respectent cette politique et reçoivent une formation adéquate et régulière sur celle-ci et sur la question de l’esclavage moderne dans les chaînes d’approvisionnement.
- 2.4 Vous êtes invité à faire part de vos remarques concernant cette politique et à suggérer des moyens de l’améliorer. Les commentaires, suggestions et questions sont encouragés et doivent être adressés au Directeur des achats.

### 3. Respect de la politique

- 3.1 Vous devez vous assurer que vous avez lu, que vous comprenez et que vous respectez cette politique.
- 3.2 La prévention, la détection et le signalement de l'esclavage moderne dans toute partie de notre activité ou de nos chaînes d'approvisionnement relèvent de la responsabilité de tous ceux qui travaillent pour nous ou sous notre contrôle. Vous êtes tenu d'éviter toute activité susceptible d'entraîner ou de suggérer une violation de cette politique.
- 3.3 Vous devez informer votre responsable dès que possible si vous pensez ou soupçonnez qu'un conflit avec cette politique s'est produit ou pourrait se produire à l'avenir.
- 3.4 Nous vous encourageons à faire part de vos préoccupations au cas où une situation ou un soupçon d'esclavage moderne se présente dans n'importe quelle partie de notre entreprise ou dans les chaînes d'approvisionnement, à n'importe quel niveau, et ce le plus tôt possible.
- 3.5 Si vous pensez ou soupçonnez qu'une violation de cette politique s'est produite ou qu'elle pourrait se produire, vous devez en informer votre responsable ou la signaler conformément à notre politique de dénonciation dès que possible. La procédure de dénonciation d'Amtico est conçue pour permettre aux travailleurs de faire facilement des révélations, sans crainte de représailles. Les employés, les clients ou toute autre personne ayant des préoccupations peuvent utiliser notre ligne d'assistance confidentielle, au 0800 086 9260, ou nous contacter en ligne sur le site [amtico.ethicspoint.com](https://amtico.ethicspoint.com).
- 3.6 Si vous n'êtes pas sûr de savoir si un acte particulier, le traitement des travailleurs de manière plus générale ou leurs conditions de travail à un niveau quelconque de nos chaînes d'approvisionnement constituent l'une des diverses formes d'esclavage moderne, posez la question à votre responsable ou au Directeur des achats.
- 3.7 Nous souhaitons encourager l'ouverture et nous soutiendrons toute personne de bonne foi qui nous fait part de préoccupations sérieuses relevant de cette politique, même si elles s'avèrent finalement erronées. Nous nous engageons à veiller à ce que personne ne subisse de traitement préjudiciable pour avoir signalé de bonne foi son soupçon qu'une situation d'esclavage moderne, et sous quelque forme que ce soit, existe dans une partie de nos activités ou dans l'une de nos chaînes d'approvisionnement. Le traitement préjudiciable comprend le licenciement, les actions disciplinaires, les menaces ou tout autre traitement défavorable lié au fait d'exprimer une préoccupation. Si vous pensez avoir subi un tel traitement, vous devez informer immédiatement le Directeur des achats. Si le problème n'est pas résolu et que vous êtes un employé, vous devez en faire part formellement en utilisant notre procédure de règlement des litiges.

### 4. Communication et sensibilisation à cette politique

- 4.1 Une formation sur cette politique et sur le risque que représente pour notre entreprise l'esclavage moderne dans ses chaînes d'approvisionnement fait partie du processus d'intégration de toutes les personnes qui travaillent pour nous, et des formations régulières seront dispensées si nécessaire.
- 4.2 Notre approche de tolérance zéro à l'égard de l'esclavage moderne doit être communiquée à tous les fournisseurs, entrepreneurs et partenaires commerciaux dès le début de notre relation d'affaires avec eux et renforcée comme il convient par la suite.

### 5. Infractions à la présente politique

- 5.1 Tout employé qui enfreint cette politique s'expose à une action disciplinaire, qui peut aboutir à un licenciement pour faute ou faute grave.

5.2 Nous pouvons mettre fin à notre relation avec d'autres personnes et organisations travaillant en notre nom si elles enfreignent cette politique.

## **6. Alignement avec la Politique de dénonciation**

Amtico encourage l'ouverture et la transparence. Les préoccupations relatives à l'esclavage moderne ou à la traite des êtres humains peuvent être rapportées auprès d'un supérieur hiérarchique, du Directeur des achats, du Directeur des ressources humaines ou via le service de signalement confidentiel NAVEX, conformément à la Politique de dénonciation.

Amtico soutiendra toute personne qui fait part de bonne foi d'une inquiétude dans l'intérêt public, même si celle-ci s'avère par la suite infondée. Nul ne subira de préjudice ou de représailles pour s'être ainsi exprimé. Toute mesure de représailles sera traitée comme une question disciplinaire.